

Une étude controversée déplore l'absence de diversité des titres proposés par l'offre légale de musique en ligne

Une étude publiée par l'association UFC-Que choisir a révélé la pauvreté de l'offre de sites légaux de musiques en ligne, à partir d'une analyse reposant sur sept sites européens. Indigné par le manque de sérieux de cette étude réalisée par le Bureau européen des unions des consommateurs, le syndicat national de l'édition phonographique a fortement réagi, remettant en cause ces conclusions et faisant valoir la forte progression des titres proposés ces derniers mois. D'autant, que l'organisation professionnelle relève que cette étude porte sur une partie très limitée de l'offre disponible. Le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre délégué à l'Industrie ont rappelé que « la meilleure réponse aux mauvaises pratiques était l'émergence rapide d'une offre légale et attractive » et se sont félicités de l'augmentation de « 125 % en un an » du nombre de titres disponibles sur internet. L'objectif de 600 000 titres fixé par la charte contre la piraterie sur internet, en juillet 2004, est désormais atteint.